

**MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT  
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE**

-----

**PERSONNES RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS**

-----

**DIRECTION DE LA CONSOMMATION LOCALE**

-----

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

-----

**Travail – Liberté– Patrie**

-----

Lomé, le .....

**AVIS DE CONCOURS RELATIF A LA CONCEPTION**  
**D'UN JINGLE DE LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE**

- 1) Le Togo s'est engagé depuis quelques années dans une dynamique de développement avec d'ambitieux programmes socio-économiques. Les priorités de développement du pays, définies dans la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025, visent entre autres, la promotion de la consommation locale.
- 2) En effet, la construction d'une économie nationale dynamique passe incontestablement par le développement des sous-secteurs ou branches de production nationale afin d'améliorer la capacité d'offres, de biens et de services et, par la même occasion, de satisfaire prioritairement les besoins de consommation au niveau local.
- 3) Ainsi, face à la concurrence des produits importés, du fait de la libéralisation des échanges commerciaux, l'intérêt croissant pour la valorisation des Produits, biens et services locaux s'est matérialisé par la création d'un département ministériel chargé de promouvoir la consommation locale. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été réalisées :
  - l'élaboration de la stratégie de promotion de la consommation locale ;
  - l'organisation de quatre (04) éditions du « mois du consommer local » ;
  - la création de la plateforme Togognim.Il s'agit de mettre en valeur le savoir-faire togolais en lui donnant une place de choix dans l'économie nationale et internationale et une meilleure visibilité auprès des consommateurs.
- 4) L'objectif général du concours est de concevoir un jingle qui fédère les différents acteurs de la chaîne de la promotion de la consommation locale.
- 5) Le concours est ouvert à toute personne physique de nationalité togolaise ou morale de droit togolais régulièrement installée dans le pays et à égalité de conditions à tous les candidats et répondant aux critères d'éligibilité établis par le code de passation des marchés publics et ses textes d'application en vigueur.

- 6) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat particulier de la Personne responsable des marchés publics (PRMP) du Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale ancien immeuble BCEAO, Place des Martyrs, téléphone : (00228) 90 16 72 23/ 70 39 60 47 et prendre connaissance des documents du concours de 08 h 00 min à 12 h 00 min et de 14 h 30 min à 17 h 30 min TU, tous les jours ouvrables ou sur le site web **www.commerce.gouv.tg**.
- 7) Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier de concours complet ou le retirer à titre gratuit à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- 8) Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : secrétariat particulier de la Personne responsable des marchés publics (PRMP) du Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale ancien immeuble BCEAO, Place des Martyrs, téléphone : (00228) 90 16 72 23/ 70 39 60 47, au plus tard le **03 juillet 2024 à 15 h 00 min TU**.
- 9) Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

**La Personne Responsable des Marchés Publics**

**Taline ABE**